

Collectif des Victimes des crimes de masse commis dans la Région des Grands Lacs Africains, « COVIGLA » en sigle.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

E-mail : covigla@gmail.com

A Son Excellence Monsieur BAN KI-MOON
Secrétaire Général des Nations Unies
NEW-YORK

Paris, le 29 juin 2013.

Objet : Soutien de COVIGLA aux propositions adressées aux Rwanda et à l'Ouganda d'entamer des négociations directes et sans conditions avec leurs principales rébellions.

Excellence Monsieur le Secrétaire général,

Le Collectif des Victimes des Crimes de masse commis dans les pays des Grands Lacs Africains (COVIGLA) honore les efforts que vous ne cessez de déployer dans la recherche de solutions pour la résolution des conflits régnant dans la région des grands lacs africains, conformément au chapitre VII, articles 41 et 42 de la Charte des Nations unies, s'agissant plus particulièrement du rétablissement de la paix à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Outre les voies diplomatiques et politiques activées par le Conseil de Sécurité, le COVIGLA salue notamment la présence des contingents tanzaniens, sud-africains et malawites, aux côtés de la MONUSCO, Brigade d'intervention de l'ONU à l'est de la RDC.

Par la présente, le COVIGLA vient vers vous pour exprimer son soutien à la proposition du Président tanzanien, Son Excellence Monsieur Jakaya Mrisho KIKWETE, de voir le Rwanda et l'Ouganda ouvrir sans délai des négociations inconditionnelles et sans détours avec leurs rébellions respectives, à savoir les Forces de libération du Rwanda (FDLR) pour le Rwanda, les ADF-NALU et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) pour l'Ouganda.

Le COVIGLA est heureux de louer l'initiative du Président Kikwete qui s'adjoit ainsi à la proposition faite par les responsables des FDLR réunis en Italie le 31 mars 2005 reprise le 15 juillet 2009 par le Sénateur Russ Feingold, actuel émissaire des Etats-Unis dans la région des grands lacs.

Il sied de rappeler ici que dans leur déclaration en Italie, les FDLR ont condamné le génocide de 1994 et volontairement accepté leur désarmement. En contrepartie, ils ont réclamé des négociations sans faux fuyants avec le gouvernement rwandais. Celui-ci les a alors refusés sous prétexte qu'il accepte le retour individuel des combattants mais qu'il ne négocie pas avec des criminels.

Collectif des Victimes des crimes de masse commis dans la Région des Grands Lacs Africains, « COVIGLA » en sigle.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

E-mail : covigla@gmail.com

Le Rwanda veut-il ignorer l'un des principes fondamentaux du droit qu'est la présomption d'innocence ? Les combattants des FDLR qui n'ont pas été traduits en justice et reconnus coupables par une juridiction compétente doivent être présumés innocents. D'après COVIGLA, ce ne sont pas les autorités rwandaises actuelles issues du FPR qui seraient innocentées par une justice juste. En effet, nul n'ignore que c'est bien ce front qui a attaqué le Rwanda, un pays paisible, et qui a causé des souffrances innommables à sa population.

Comment ces mêmes autorités peuvent faire sourde oreille aux réclamations légitimes des FDLR actuels ? Peut-on refuser indéfiniment à ces gens le droit de rentrer chez eux dans la dignité tout en sachant que la plupart d'entre eux étaient encore enfants ou n'étaient pas nés lors de la guerre du FPR et du génocide qui s'en est suivi ?

En effet, cette proposition offre l'avantage de mettre à nue le prétendu alibi du Rwanda et de l'Ouganda qui prétendent qu'ils interviennent en RDC pour assurer leur sécurité.

Or, il est indéniable que les principales victimes des combats restent les populations locales qui sont soumises à toutes sortes d'exactions et violences inhumaines et dégradantes. Nous pourrions citer entre autres les guerres à répétition entraînant des dégâts tels que :

- des obus lancés dans des quartiers populaires ;
- des jeunes filles violées ou transformées en esclaves sexuelles ;
- des enrôlements forcés d'enfants-soldats ;
- des pillages de biens dans les camps de déplacés ;
- des mères qui meurent en accouchant ;
- des arrestations arbitraires de civils ;
- des harcèlements exécutions de civils suspectés de collaborer avec des milices ;
- des maladies de toutes sortes liées à la promiscuité dans les camps ;
- des soins de santé inappropriés, si pas inexistantes, etc.

Pour mettre fin à ces exactions, il faudrait que :

- la brigade d'intervention de la MONUSCO agisse contre les auteurs de ces atrocités ;
- la justice internationale ouvre des enquêtes sur ces allégations ;
- l'ONU intensifie les sanctions contre les principaux acteurs et leurs donneurs d'ordre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre plus haute considération.

Le Président de l'association COVIGLA,

Augustin SEBAHAKWA.

(sé)